L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville, imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS : LUNDI MATIN, 7 MARS 1836.

LISTE DES DIFFERENS CANDIDATS

Pour la prochaine administration.

Les élections devant avoir lieu le 1er. lundi d'avril prochain.)

POUR MAIRE :

L. U. GAIENNIÉ.

POUR RECORDER :

JOHN CULBERTSON.

ALDERMEN :

1er. District. { J. W. ZACHARIE. GUSTAVE SCHMIDT.
2e. District—FELIX LABATUT.
3e. District—M. CRUZAT.
4e. District—G. PREVAL.
5e. District { F. PERCY. A. LARA.
8e. District { P. BUISSON. LOUIS ALLARD.

AFFAIRE WHITAKER.

Le jugé de la cour a prononcé samedi sa sentence. L'accusé est condamné à subir la peine capitale. Il a demandé à avoir une entrevue avec un ecclésiastique.

BANQUE DES CITOYENS.

L'ouverture des livres de souscription au fonds capital de cette institution aura lieu demain au local de la Banque et continuera ainsi sous la surveillance de Messieurs P. J. Tricou, J B. Leprêtre et M. S. Cucullu, jusqu'au 20 juin prochain.

Conformément à la charte de cette banque, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire de nouveau, et nul ne pourra le faire, s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans cet Etat.

Nous avons appris que Messieurs Hope & Co., d'Amsterdam, qui ont traité pour l'emprunt, ont écrit à Mr. E. J. Forstall, lui annonçant que la Banque pouvait tirer immédiatement pour deux millions de piastres de plus.

Cette banque va donc travailler sur un capital effectif de trois millions. C'est maintenant du choix des directeurs qui seront nommés par les actionnaires que dépendra entièrement la prospérité de cette institution.

ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE DES CITOYENS.

Conformément à un avis publié dans l'*Abeille*, une assemblée nombreuse d'actionnaires de la Banque des Citoyens, s'est réunie, ce soir, dans le salon de Mr. Davis.

Sur motion de Mr. G. Pollock, Mr. Zénon Cavelier a été unanimement appelé à présider l'assemblée.

Mr. A. Grailhe a été nommé secrétaire.

Le président ayant exposé avec précision et lucidité, que le but unique de l'assemblée était de désigner six personnes qui offriraient toutes les garanties nécessaires pour déterminer le vote unanime des actionnaires présents, pour la place de Directeur de la Banque des Citoyens.

Sur motion de Mr. B. Marigny, Messieurs E. P. Forstall et John A. Merle, ont été unanimement acceptés comme candidats.

Sur motion de divers membres, Messieurs L. G. Heligsberg, P. J. Tricou, A. B. Roman et Laurent Millaudon ont été également désignés comme candidats.

En conséquence, il est résolu que les six personnes suivantes composent la ticket qui sera soutenu à l'élection qui aura lieu lundi prochain.

E. J. Forstall, P. J. Tricou, J. A. Merle, A. B. Roman, L. G. Heligsberg, Laurent Millaudon.

Sur motion de Mr. D. Seghers, il a été résolu que Mr. Etienne Mazureau, le juge Rawle et le secrétaire de l'assemblée sont priés d'assister à l'élection pour y protéger les droits des actionnaires.

Des remercîments ont été votés à Mr. le Président, à Mr. J. Davis et au secrétaire.

Il a été résolu que ces délibérations seraient publiées dans deux journaux.

Sur motion, l'assemblée s'est ajournée.

Nlle. Orléans, le 5 Mars 1836.

Z. CAVELIER, *Président.*
A. G. AILHE, *Secrétaire.*

En vertu d'une résolution adoptée par l'assemblée d'actionnaires de la Banque des Citoyens, Monsieur A. Grailhe, en sa qualité de secrétaire, a écrit à Mr. E. Mazureau la lettre suivante:

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre une copie fidèle d'une résolution unanimement adoptée dans une assemblée d'actionnaires de la Banque des Citoyens, qui eut lieu hier au soir, dans le salon de Mr J Davis.

Les actionnaires composant cette assemblée, étant *informés de bonne source, que des individus ne possé*dant point les qualités requises par la charte de la Banque, soit pour concourir par leur vote à l'élection de six directeurs, soit pour être éligibles à cet emploi, prétendent néanmoins, en violation du texte clair et précis de cette loi *fondamentale, s'arroger* et exercer ce double privilège, au préjudice des véritables actionnaires, m'ont chargé, dans la conviction de la rectitude de vos avis, de leur conformité avec l'esprit de la loi, ainsi que de la noble fermeté de votre caractère, de vous exprimer la satisfaction qu'ils éprouveraient de vous voir accepter le mandat important qu'ils vous ont confié.

En mon particulier demeurez persuadé, Monsieur, que j'en sentirais une joie bien vive.

Agréez Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(Signé) A GRAILHE, Secrétaire.

Monsieur E. Mazureau.

Nlle Orléans, le 6 Mars 1836.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE.

NOUVELLE-ORLEANS, 5 MARS 1836.

A une assemblée des actionnaires convoquée conformément à un avis public, au bureau de la compagnie d'assurances de l'Océan,

M. S. W. Oakey fut appelé au fauteuil, et M F. Belanger, nommé secrétaire.

Lecture est donnée du rapport des président et directeurs, ainsi que des documens qui l'accompagnent.

Sur motion,

Résolu, qu'un comité de trois membres soit nommé pour examiner les comptes de la compagnie et présenter un rapport à ce sujet à une prochaine assemblée des actionnaires.

En conséquence le président nomma membres de ce comité :

MESS. WHITE, CALDWELL, et BOGART.

Resolu, Que cette assemblée approuve entièrement le rapport lumineux et précis des président et directeurs de la compagnie de l'Hôtel de la Bourse sur les progrès des travaux ; et ordonne que ledit rapport soit publié pour l'information du public en général, ainsi que pour l'information des actionnaires, qui se sont vus dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée et d'entendre la lecture de ce document. Que les sincères remercîmens de cette assemblée soient présentés aux président et directeurs en témoignage de reconnaissance pour leur zèle et leurs infatigables efforts pour avancer la complétion de cette grande et louable entreprise, qui doit faire l'ornement de notre ville et accroître sa prospérité, en y établissant un tel Hôtel que peu dans le monde pourront lui être comparés.

S. W. OAKEY, *Président.*
F. BELANGER, *Secrétaire.*

RAPPORT.

La direction de la compagnie de l'Hôtel de la Bourse demande la permission de rapporter :

Qu'ils ont été régulièrement organisés le 1er. mai dernier;

Qu'ils ont sur-le-champ porté toute leur attention aux affaires de ladite compagnie;

Qu'aussitôt qu'il a été possible, les titres de propriété du terrain acheté pour y élever l'Hôtel ont été passés, et le paiement en a été fait moyennant quatre cents piastres comptant et l'émission des bons de la compagnie, remboursables dans vingt ans, pour quatre-vingt quatorze mille piastres, portant un intérêt de six pour cent par an, payable par semestre, et que pour le paiement de la totalité de ces intérêts, des coupons ont à la fois été émis, payables comme il est dit ci-dessus;

Que la première mesure que la direction a ensuite adoptée a été de s'assurer des services de personnes capables de diriger l'exécution des travaux projetés, et ils pensent que l'on sera convaincu qu'ils ont consulté les véritables intérêts de la compagnie dans le choix qu'ils ont fait pour cela de Mrs. Gallier et Dakin, personnes, dont les talens dans leur profession et l'assiduité sont trop bien reconnus pour qu'il soit nécessaire d'en dire davantage à ce sujet;

Qu'en même temps des contrats furent passés pour la fourniture des briques et autres materiaux nécessaires, ainsi que des ouvrages de granit et de marbre, et autres pièces travaillées qui pourraient être mieux exécutées au Nord et à des conditions plus avantageuses;

Que les directeurs s'étaient flattés de l'espoir de commencer immédiatement leurs opérations, mais qu'ils regrettent que des difficultés imprévues se sont élevées; la personne qui occupait le *terrain achetée ayant refusé de les mettre en possession.* Un temps considérable doit s'écouler avant que cette affaire put être réglée, et ce ne fut qu'au 1er. juillet qu'ils entrèrent en possession dudit terrain. On se rappellera qu'à cette époque les pluies continuelles et prolongées *commencèrent, circonstance d'autant plus contraire* aux opérations de la compagnie, que tous les travaux n'ayant encore feu qu'à ras-dessous du sol, il devenait impossible de les continuer avec succès; même ils furent obligés de les suspendre entièrement pour un temps considérable;

Que ces contrariétés jointes à d'autres d'une importance mineure donnent des raisons satisfaisantes du peu de progrès qui semble avoir été fait dans l'exécution de ces travaux; mais qu'ils ont tout lieu de croire que malgré tous les désappointements ci-dessus mentionnés, les bâtisses seront achevées dans le courant du mois d'octobre prochain, et l'Hôtel prêt à recevoir Mrs. Spencer, Gloyd et John McDonell auxquels la direction est convenue d'en accorder la ferme pour cinq ans, à un prix équivalant à sept pour cent d'intérêt sur la valeur de la terre et sur le prix coûtant des bâtisses: les fermiers payant toutes les réparations, taxes et primes des Compagnies d'assurance pendant toute la durée de leur bail;

Que la Direction se félicite de pouvoir déclarer qu'ils ne doivent la perspective d'un résultat aussi heureux qu'à la co-opération active des actionnaires, qui, avec tant de générosité, se sont soumis à un mode extrêmement gênant d'effectuer les versemens de fonds, afin de fournir aux Directeurs les moyens de faire continuer les travaux; *montrant par là des sentimens dignes* de l'objet en vue, qui sera aussi glorieux comme monument des arts que comme monument qui attestera le patriotisme de ses fondateurs;

Que la Direction croit superflu d'entrer dans de plus amples *détails au sujet de cet édifice, attendu que le ta*bleau ci-joint des affaires de la compagnie, prolongé jusqu'au premier du présent mois, et le rapport de l'Architecte, qu'ils demandent la permission de soumettre à l'assemblée, seront reconnus, ils l'espèrent, des documens satisfaisans.

La Direction demande tout la permission d'informer les actionnaires que la charte qui leur avait été accordée à la dernière session, et que, pour divers motifs qui leur sont bien connus, les commissaires furent obligés d'abandonner, a été renouvellée par la Législature, à sa présente session, avec tous les amendemens sollicités; ce qui convertit leurs actions en actions de Banque pour le même montant.

On reconnaît avec d'autant plus de reconnaissance la libéralité de la Législature, que, d'abord l'accroissement du capital actuel, les moyens considérables qui seront mis à la disposition de la compagnie donnerent une certitude de réussite à une entreprise jusqu'alors problématique, vû l'insuffisance des moyens que possédait ladite compagnie. Puis, cette nouvelle charte doit produire un effet très favorable sur la valeur des actions qui deviendront d'une nature plus profitable; et les Directeurs pourront modifier le mode excessivement oppressif de faire rentrer les versemens de fonds, ce qui avec une charte moins favorable il eut été impossible de faire.

Au nom de la Direction,

R. O. PRITCHARD, Président.

R. Orléans, 5 Mars 1836.

RAPPORT DE L'ARCHITECTE.

Aux Président et directeurs de la compagnie de l'Hôtel de la Bourse.

Messieurs,

Croyant qu'un tableau *synoptique* des progrès et de l'état actuel de la bâtisse destinée à l'hôtel de la bourse serait vu avec plaisir par plusieurs actionnaires, permettez-moi de vous soumettre aussi brièvement que possible, un compte des motifs qui jusqu'à présent, ont retardé nos travaux.

Il est inutile en ce moment de faire allusion aux difficultés et obstacles qui ont retardé les travaux dès leurs principes; ils sont bien connus de la plûpart des actionnaires: mais beaucoup d'entr'eux ignorent les causes qui plus tard, ont entraîné à ces délais.

Ces causes sont la non-réception du granit, du marbre, et des pièces de fer en fonte, aux époques à la quelle la direction les attendait, et qui avaient été fixées par les fournisseurs. Mais ces divers articles nous ont été fournis avec autant de promptitude qu'il a été possible de se les procurer; car attendu que la difficulté de trouver des blocs de granit ou de marbre, augmente en raison directe de la dimension de ces blocs, et que ceux qu'exige notre bâtisse étant énormes, on conçoit d'ou proviennent les retards et la difficulté de les livrer aux époques convenues.

Les colonnes et les poutres de fer qui, mises en place doivent supporter les murs et les planchers de la façade et du portique ont été coulées à la fonderie de *West-Point*, et embarquées pour New York avec toute la diligence possible. *Mais elles furent malheureuse*ment mises à bord d'un sloop, qui, dans sa traversée, s'est trouvé en Novembre dernier pris et arrêté dans les glaces, sans pouvoir d'aucune manière continuer son voyage. Elles ont donc dû rester là pendant plusieurs *semaines, jusqu'à ce que la glace ayant enfin acquis* assez de consistance, elles furent portées en traîneau à New-York. L'on a jugé nécessaire d'ajuster les différentes pièces de poutres et colonnes avant de les expédier à la Nouvelle Orléans: mais la rigueur du froid était tellement excessive, qu'à quelque prix que ce fût, les ouvriers refusèrent de travailler aux colonnes, jusqu'à ce que la saison fut moins rigoureuse.

C'est donc à ces motifs qu'il faut attribuer la lenteur avec la quelle les travaux ont avancé: mais quoique dans le fait, ces contrariétés ont empêché que la toiture ne soit maintenant en place, la solidité de l'édifice ne s'en trouve point affaibli, ne fera qu'y gagner par la lenteur même avec la quelle les murs ont été élevés, ce qui leur donne le temps de bien se r'asseoir et se consolider.

Mais les poutres et les colonnes de fer, ainsi qu'une grande partie du granit et presque tout le marbre étant maintenant arrivés, on va procéder avec toute la diligence possible à l'érection de sa partie contre la principale façade. Cette partie de l'édifice qui fait face à la rue Gravier est à-présent presque prête à recevoir sa toiture, le côté adjoignant la rue de la Commune et l'arrière de l'édifice vont bientôt être élevés à la même hauteur

J'espère que la toiture sera mise en place vers la fin d'Avril, et comme les travaux de charpente pour l'intérieur sont tous très-avancés, le côté adjoignant la rue Gravier aura fini vers le premier Juin et les autres parties prêtes à être occupées vers la fin d'Octobre prochain

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre obéissant serviteur

JAS. GALLIER. (Architecte.)

Nouvelle-Orléans 5 Mars 1836.

Extrait des minutes, F. BELANGER. (sécretaire.)

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

(*Extrait d'une lettre datée de Linzburg (Texas) 16 Février.*)

La convention s'assemble le 1er. Mars: jusque là, point de nouvelles. En attendant, nous sommes dans une parfaite sécurité et nous sons inquiétons fort peu des menaces de Santa-Anna Les volontaires arrivent journellement et notre marine est en état d'aller bloquer les ports du Mexique. Le résultat de ces lenteurs dans la lutte actuelle avec le gouvernement central sera une séparation radicale, et s'il faut en croire les *ouï-dire* les Etats-Unis *poussent à cela*. Nous verrons plus tard. Mais quelque soient les événemens, comptez sur notre triomphe. Le Téxas est invincible et vous ne pouvez errer dans la ligne que vous vous êtes tracée.

NOUVELLES DE FRANCE DE 8 JOURS PLUS RECENTES.

L'accident survenu au bateau à vapeur POROSIE, ayant comme nous l'avons annoncé samedi empêché le navire NATCHEZ de monter jusqu'au port, nous nous sommes empressé d'envoyer un exprès à bord de ce bateau qui apportait, nous disait-on, le sac aux lettres. Nous devons à l'obligeance du capitaine quelques journaux du Havre jusqu'au 16, ainsi que des gazettes de Paris du 15 janvier et un *London et Paris Courier* de la même date; notre célérité à satisfaire les désirs de nos lecteurs nous a mis à même de leur offrir quelques nouvelles d'une importance majeure. Pour les transactions sur les marchés Européens, voir le Commercial.

Les extraits que nous publions aujourd'hui contiennent ce qui nous a paru le plus intéressant sur la politique européenne et sur la discussion de la Chambre des Députés de l'adresse de la couronne, et de cette partie relative à la question de l'indemnité.

—Une horrible insurrection a éclaté à Barcelone dans la nuit du 4 au 5; elle durait encore le jour suivant. Les dernières dates du Havre, ne nous apprennent pas quel en fut le résultat. La cause d'après ce que nous lisons dans les journaux de Paris viendrait de ce que les habitans de Barcelone ont voulu se venger sur les prisonniers carlistes des atrocités commises par les insurgés sur les prisonniers Cristinos retenus à San Lorenzo del Pithens.

Voici les paragraphes du Projet d'Adresse tels qu'ils *ont été adoptés à la Chambre des Députés; les six* premiers paragraphes se trouvent dans la feuille du 13, que nous n'avons pas malheureusement, car elle contient cette partie de l'adresse qui a trait à la Pologne ; néanmoins le discours d'Odillon-Barrot nous donne une idée de l'esprit de sa rédaction.

"La France, sire, donne l'exemple de la fidélité aux promesses; le gouvernement de votre majesté a pris sur les frontières d'Espagne les mesures nécessaires à assurer l'accomplissement du traité du 28 avril 1834. La chambre fait des vœux sincères pour que ces mesures, continuées avec une vigilante fermeté, concourent à la pacification intérieure de la Péninsule et à l'affermissement du trône de la reine Isabelle II."

"*La chambre regrette, comme votre majesté, que le* traité du 4 juillet 1831 n'ait pu encore recevoir sa complète exécution ; elle a vu dans la médiation amicale de la Grande-Bretagne une nouvelle preuve de l'alliance qui unit les deux pays. Les déclarations contenues *dans un acte récent nous font espérer enfin une* issue également honorable pour deux grandes nations."

"C'est avec douleur, sire, que la chambre voit que des hommes qui reçoivent du gouvernement des fonctions publiques salariées, soient chargés, comme députés, de contrôler et de voter les dépenses de l'Etat. N'est-il pas injuste et dangereux pour la fortune publique, qu'ils touchent les traitemens de leurs emplois pendant la durée des sessions législatives, tandis qu'il leur est impossible de les exercer."

"La chambre portera sur les autres lois que Votre Majesté lui annonce, toute l'attention que mérite leur importance. Il s'agit d'organiser les libertés municipales qui fondent l'existence politique des nations, la responsabilité ministérielle qui la garantit, l'enseignement qui la perpétue. Nous avons à délibérer sur des réformes administratives et judiciaires, sur le système général et l'agrandissement de nos communications intérieures, sur les graves questions qui touchent à notre commerce extérieur. C'est surtout dans les items de sécurité qu'on peut imprimer aux améliorations sociales le caractère de la durée, parce qu'on les entreprend avec sagesse."

"Sire, le moment est venu pour la France, de recueillir les fruits de sa prudence et de son courage; le premier de tous, c'est le calme des esprits que Votre Majesté appelle par ses nobles paroles, et sans lequel la tranquillité des états n'est qu'apparente et passagère."

"Oui, Sire, la chambre le jure avec vous, c'est quand la force persévérante des lois a découragé les partis *par la conviction de leur impuissance*, qu'il appartient à une politique généreuse et conciliatrice de rallier tous les Français autour du trône et des institutions de juillet."

"C'est ainsi que la France pourra consacrer à la *prospérité commune ses forces et son génie*, trop souvent tournés contre elle-même au profit des dissensions qui l'ont déchirée Aujourd'hui, Sire, elle n'écoute ni les vains théories ni les paroles passionnées; elle demande à ceux qui la gouvernent de veiller pour elle à ces grands intérêts *moraux et matériels* qui font la véritable splendeur des nations."

"Sire, la chambre des députés sera fidèle à la voix du pays. Nous seconderons ce noble essor en perfectionnant nos lois, en aidant de tous nos efforts l'amélioration des mœurs publiques, en recherchant attentivement les véritables intérêts du commerce, en protégeant nos industries et surtout l'agriculture, la première de toutes, qui par les difficultés de sa situation actuelle, autant que par son importance vitale, appelle toute la sollicitude du gouvernement."

"Tels sont nos vœux ; puisse la nation dans la carrière qui s'ouvre devant elle, marcher rapidement à l'accomplissement de ses hautes destinées."

" Sire, la reconnaissance nationale y associera votre nom; et tandis que la pacification des troubles et la prospérité des peuples n'appartiennent d'ordinaire qu'à des époques et à des règnes divers, cette double gloire sera réservée à votre majesté; et elle sera la plus douce récompense pour votre cœur paternel, et l'histoire en fera le caractère distinctif de votre règne.

Voici le résultat du scrutin pour l'adresse:

Nombre des votans	313
Majorité absolue	157
Boules blanches	246.
Boules noires	67.

La chambre adopte.

La séance est levée à six heures.

(*Séance du 14 Février.*)

A trois heures la chambre est à peu près en nombre; le président annonce, que la grande députation *présenté au Roi l'adresse votée hier.* Sa Majesté a répondu... je vais vous lire sa réponse.

Le président donne lecture, en effet, de cette réponse, c'est une paraphrase de l'adresse, à l'exception du paragraphe relatif à la Pologne, dont le Roi n'a nullement parlé.

DISCOURS DE M. ODILLON-BARROT

Sur le paragraphe de l'Adresse au Roi relatif à la Pologne.

Odilon-Barrot : Messieurs, la chambre voudra mettra une nouvelle insistance pour l'introduction de nom de la Pologne dans l'adresse. On nous parle de prudence et de sagesse: c'est par prudence que nous devons ne pas nommer la Pologne: il faut donc que nous soyons plus prudens, plus sages que nous n'avons été depuis 1830! Mais avez-vous réfléchi, à tout ce qu'il y a de cruel dans les paroles lancées par le czar à la face de la Pologne! Avez-vous pu songer que ces paroles étaient en quelque sorte une injonction pour nous de garder désormais le silence sur une nationalité anéantie par sa toute puissante volonté!

Rappelez-vous d'ailleurs ce que vient de dire le ministre des affaires étrangères: il vous a déclaré que l'amendement en lui-même serait pour le gouvernement un imperceptible embarras; ne serait pas même un embarras; je prends acte de cette déclaration; il serait trop pénible que notre liberté eût été gênée à ce point; mais si nous n'embarrassons même pas le ministère en voyant l'amendement, pourquoi, puisque nous imposerions nous à nous-mêmes bénévolement, l'obligation de le rejeter? Pourquoi ne priverions-nous pas au ministère par le vote de cet amendement, un appui moral qu'il ne réclame pas, il est vrai, mais dont il sera néanmoins son profit? Bien loin de gêner ses négociations, nous ne faisons que les rendre plus faciles, c'est ainsi que la *chose était en quelque sorte convenue entre le gouver*nement et les chambres depuis 1830; c'est ainsi que le ministère depuis 1830 a accepté ces amendemens toujours reproduits, sans s'exposer alors à ces actes de témérité et d'imprudence.

Messieurs, notre situation sur le continent nous fait une loi d'avoir une politique de civilisation et de liberté européenne; c'est une condition de notre situation: c'est un devoir pour nous, c'est une mission sacrée. (A gauche: Très bien!) Et parce que l'Europe n'est pas prête encore, parce qu'elle n'obéit pas d'un accord unanime à l'élan que nous voulons imprimer, nous nous abstiendrons de constater, de consacrer un droit inaliénable, imprescriptible; nous, députés, nous qui ne sommes pas même le gouvernement, nous qui sommes uniquement les représentans du peuple français! (Nouvelle et très vive approbation à gauche.)

Je terminerai, messieurs, par une courte considération; je n'ai pris aucune part au débat sur la politique intérieure; je mis accepter les faits accomplis; je suis prendre un point de départ et ne pas m'obstiner à recommencer des luttes terminées; mais cependant, permettez-moi de vous rappeler le passé. Quand grondait l'émeute, quand nous étions au milieu des collisions de partis, dans cette situation hasardée où tout le danger n'était pas pour le pouvoir et où nous-mêmes recevions le contre-coup des violences, il y avait un point où nous nous trouvions tous d'accord, il y avait un mécontentement qui apparaissait à tous; c'était le sentiment d'une sympathie profonde pour la Pologne et le besoin de proclamer ce sentiment: serait-il vrai qu'aujourd'hui nous n'aurions plus le sentiment de cette nécessité? Voudrions-nous garder le silence lorsque tout nous fait une loi de le rompre?

NOUVELLES DIVERSES DE FRANCE.

(*Par le Natchez.*)

Quoiqu'en disent certains journaux, annonce une correspondance de Paris il est douteux que l'escadre que va commander l'amiral Mackau, se rende directement aux Antilles. On croit qu'elle va aller faire d'abord une promenade dans la Méditerrannée, et que les affaires des Etats-Unis permettront d'en disposer en Orient, si la nécessité s'en présente, comme on a lieu de le craindre.

Fieschi et ses co-accusés ont reçu notification de la Cour des Pairs qui fixait au 30 de janvier l'ouverture des débats dans l'affaire relative à l'attentat du 28 juillet. L'acte d'accusation avait été signifié également aux quatre accusés.

Fieschi a fait appeler près de lui Mr. Patorni, et l'a prié, en qualité de compatriote, de vouloir bien se charger d'une partie de sa défense. Il paraît que Fieschi désire surtout que cet avocat donne à la Cour des pairs, une idée des mœurs des habitans de la Corse, et s'attache à expliquer son crime par les sentimens de vengeance dont il avait été animé contre le gouvernement, à la suite des prétendues injustices dont il avait été victime. M. Patorni, après avoir consulté Mrs. Pasquier et Chaix d'Est-Ange, a accepté cette pénible tache.

Le procès d'Avril avance rapidement à son terme.

Le 16 janvier les cours à la bourse de Paris avaient éprouvé beaucoup de fluctuations et presque tous les fonds étaient plus offerts que demandés. Toutefois, le 5 pr. et était moins en défaveur qu'on ne devait s'y attendre, d'après la mesure dont il est si sérieusement menacé. Les spéculateurs s'occupaient beaucoup de la dislocation ministérielle qui paraît imminente. On affirmait que M. de Broglie, ou H. Humann, quitterait le cabinet, et les paris étaient en général en faveur du ministre des finances. Les valeurs espagnoles se sont assez bien tenues.

Notre chambre des députés, dit le *Journal du Havre*, vient encore, sans qu'elle s'en doute, de se montrer admirable dans la préparation d'une de ces mixtures politiques qui lui ont déjà valu la haute réputation dont elle jouit en France et à l'étranger. Le discours du trône, dans la crainte d'indisposer la Russie, et de réveiller peut-être de dangereuses sympathies dans le cœur des russes français, n'avait pas dit un seul petit mot de la Pologne. L'élégant et hardi écrivain choisi par la commission de l'adresse pour répondre à la couronne, devinant avec sa sagacité ordinaire tout ce qu'il y avait de prudent dans les réticences de l'allocution royale, s'était bien gardé d'abord de parler de cette Pologne dont le roi n'avait pas jugé à propos d'invoquer le souvenir dans son discours. Mais dès que le projet d'adresse eut vonu passer, article par article, au creuset de la discussion, quelques orateurs, plus fins encore que M le rédacteur de l'adresse n'avait été prévoyant, ont réussi à arracher à la chambre un mot de souvenir en faveur de cette nationalité polonaise qui ne devait pas périr, et que nous avons laissé succomber en applaudissant aux paroles funèbres de M. Sébastiani sur l'*ordre qui régnait à Varsovie*! Cette manifestation d'innocente sympathie et ces vœux que les événemens accomplis rendent si singulièrement inutiles, ont cependant produit leur effet, et le seul effet même que la chambre voulait qu'ils produisissent.

Le problème posé était celui ci: Satisfaire l'Angleterre sans trop indisposer la Russie, et flatter la sympathie française pour la Pologne sans s'engager le moins du monde à faire revivre la nationalité polonaise. C'était, enfin, des sentimens opposés qu'il fallait neutraliser par des mots, et des intérêts dont il fallait parler en phrases banales, sans s'exposer à réveiller des hostilités. La larme de la chambre sur la nationalité polonaise a donc passé dans la sèche phrase de M. Sauzet, et au grand regret de M. Sauzet. Jusqu'ici nous n'avons pas entendu dire que cette larme de pitié sur Varsovie au tombeau, ait porté la colère et l'effroi dans l'ame de l'ambassadeur russe. L'Europe même autour de nous, depuis la discussion de l'adresse, est restée assez calme, et les amis de la Pologne ont éprouvé un moment de joie, sinon d'espoir. Donc, tout bien compté, la chambre a atteint son but neutralisant. Le trône, il est vrai, en recevant la réponse des députés à l'adresse, n'a pas voulu faire allusion au paragraphe polonais de la chambre ; c'est là un échec pour la majorité qui a voté le paragraphe. Mais qu'importe à la chambre, elle a fait son devoir de pouvoir neutraliser en cette circonstance, et elle doit se trouver heureuse. Toute nulle et intelligente qu'on la suppose, elle est plus adroite telle qu'elle est, que les ministres avec toute la rouerie qu'on leur attribue. Si la chambre se laissait devenir tout-à-fait aussi impopulaire que ceux qui semblent disposer d'elle, les ministres, que soutient sa force d'inertie, n'auraient pas pour trois semaines d'existence politique.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Des nouvelles du 9 de janvier de la frontière d'Espagne, annoncent que toute la vallée de Roncal s'est soulevée en faveur des Christinos et s'est armée tout entière

Les Carlistes ont abandonné la vallée de Bastan.

Huit cents hommes de troupes sont entrés, le 4, à Saint Sébastien On en attendait trois mille autres. Cette ville est menacée d'un nouveau bombardement, mais n'est nullement disposée à se rendre aux Carlistes. Vieillards, femmes, enfans, tout le monde travaille à dépaver les rues et à élever des barricades.

On se plaint beaucoup en Biscaye de l'inaction de Cordova, qui entend le canon tonner contre Saint Sébastien et Guetaria, qui entend les cris de détresse des habitans, et qui, après avoir longuement discuté de vains plans de campagne, va rejoindre son armée sur les frontières; qui se fait proclamer un héros par les Cortès; se fait décerner des épées d'honneur par la ville de Madrid, et qui ne s'est rendu à Pampelune qu'avec une escorte de 6000 soldats.

Les Carlistes ont de nouveau insulté le pavillon français près du passage.

Le prétendant a donné ordre aux manufactures d'Eybar et de Valencia de suspendre leur fabrication de fusils.

Quinze cent-cinquante barils de poudre achetés au gouvernement anglais pour le *service de la reine d'Es*pagne, ont été enlevés du magasin de Dovere Castle et embarqués à bord du brick la *Bonne-Entente* pour l'Espagne.

Des nouvelles de Barcelone nous arrivent jusqu'au 5, sept heures du soir; elles confirment avec détail les déplorables nouvelles dont le gouvernement avait déjà reçu l'avis par le télégraphe :

" La nuit du 4 au 5 a été signalé par des actes de *cruauté, funestes représailles des atrocités que com*mettent les carlistes. La nouvelle que les prisonniers chrétiens retenus à San Lorenzo del Pithens avaient été fusillés, avait fait naître une grande effervescence dans les esprits. Malgré les précautions prises par les *autorités*, et bien qu'on ait retenu les régimens qui devaient quitter la ville, il fut impossible de contenir l'exaltation populaire lorsqu'on apprit que des cabecillas (chefs carlistes s'étaient évadés de prison ; enfin l'exaltation fut portée à son comble par une décision du conseil de guerre qui s'était bornée à condamner quelques années de déportation des carlistes convaincus d'avoir crevé les yeux à des femmes. A peine la sentence fut connue, que des bandes armées parcourent les divers quartiers de la ville en criant : " Mort aux carlistes " Des hommes appartenant presque tous au 12e. bataillon de la garde nationale, dit de la *blouse*. Ce bataillon est celui qui contribua le plus puissamment à la révolution du 3 aout. Il est quatre heures lorsque ces groupes armés et mobiles commencèrent leurs excursions dans les rues.

"Les uns avec blouse, les ressemblaient devinrent de plus en plus nombreux. Bientôt la générale est battue; les troupes se rassemblent à la hâte, et se portent sur les points où les groupes étaient le plus nombreux. Enfin ce moment le peuple assiégeait l'hôtel de la capitainerie générale, et il demandait à grand cris que l'on fusillât tous les prisonniers carlistes. Le général Alvarès, espérant calmer la multitude, avait promis l'exécution pour le lendemain. Nouvelles clameurs: "à l'instant même," crie-t-on de *tous côtés*. Le général refuse. Aussitôt un cri de guerre s'échappe du sein de cette masse d'hommes armés: *assiter la ciudadela* (donnons l'assaut à la citadelle). On apporte des échelles que l'on dispose dans les fossés; l'avant-*poste a été enlevé*, et le peuple, dans son impétuosité, prend d'assaut la citadelle. Les vainqueurs exaltés par ce triomphe se portent vers les appartemens du gouverneur Pedro de Pastor, qui apprenant sa défaite en même temps que la bataille remet les clefs des cachots.

"Le premier prisonnier qu'on rencontre est O'Donnell, pris à l'affaire d'Olos. Son cadavre est lancé du haut des remparts, une corde est attaché aux pieds du corps mutilé, et après avoir été traîné par plusieurs rues, *on le jeta au milieu des flammes d'un bûcher élevé* sur la Rambla. Pendant cette déplorable scène, des coups de fusils étaient tirés dans l'intérieur des prisons et annonçaient à la multitude du dehors le massacre des prisonniers. Il faut, au reste, ajouter que l'obscurité a été fatale à tout le monde, car plusieurs bandes du même parti ont tiré les unes contre les autres, se croyant engagées avec des adversaires. La ville a été agitée toute la nuit.

"Ce matin, le général Alvarez a passé la revue des troupes qui avaient bivouaqué sur les places publiques et inspecté les rangs de la garde nationale; Mais la force armée est d'un faible secours dans de pareilles circonstances. Le peuple parle de proclamer la constitution et de démolir la citadelle.

On vient d'afficher trois pièces officielles, dont voici la substance :

Par la première, on invite les Barcelonnais à l'ordre, et on les prévient que les patrouilles traiteront les rebelles avec la même rigueur qu'au 6 août dernier.

Dans la seconde, le corps municipal a recours aux moyens de persuasion et dit que les Barcelonnais doivent prouver au monde qu'ils sont dignes de conserver l'ordre et la liberté.

Par la troisième enfin, on interdit aux enfans de parcourir les rues avec des torches allumées et on prend *leurs parens et tuteurs responsables des contraven*tions.

Cinq heures de l'après-midi—Les placards affichés dans les divers quartiers n'ont produit que peu d'effet en général ; ils sont commentés d une manière peu favorable pour l'autorité, dont on trouve le langage peu ferme. De nombreux détachemens de la garde nationale parcourent la ville, tambour et musique en tête, les drapeaux au milieu des compagnies : ils portent en triomphe la pierre de la constitution.

Six heures du soir—*La pierre de la constitution vient* d'être promenée par les capitaines *généraux*, avec une grande solennité. Des vivats bruyans et des décharges de mousqueterie ont accompagné cette démonstration qui a provoqué les acclamations de la foule accourue pour être témoin de ce spectacle nouveau."

Sept heures du soir—Enfin la garnison se met en mouvement : l'autorité vient de donner l'ordre d'enlever la pierre de la constitution; on se bat sur la place de paille; il n'est plus possible d'approcher; la fusillade se fait entendre. Des escadrons de cavalerie exécutent des charges dans les rues qui avoisinent cette place où la révolte paraît vouloir se concentrer. Dans d'autres quartiers, le mouvement se propage. Les gardes nationaux courent dans tous les sens en criant: Aux armes! à la place du palais! la constitution ou la mort!

"La ville offre tous les symptômes de la plus vive agitation, et la nuit pourtant être signalée par de graves malheur."

POLOGNE.

—Il y a eu du tumulte à Cracovie, à l'occasion de la fête de Nicolas. Des groupes nombreux ont parcouru les rues en vomissant des imprécations contre le gouvernement russe, et l'intervention de la force armée a été nécessaire. La *Gazette d'Augsbourg*, qui rend compte de cet événement (car c'en est un dans la situation actuelle de la Pologne), ajoute que les perturbateurs n'étaient que de misérables ivrognes et qu'ils ont été tous arrêtés, à la grande satisfaction du public, et que Nicolas est plus adoré que jamais de toute la nation polonaise.

Pendant que nous lisons ce récit et ces assertions de la feuille russo-allemande, nous recevons des lettres de Lemberg (Galicie), du 31 décembre, où se trouve le passage suivant :

" La république de Cracovie est en instance auprès des *trois cours* pour la sanction définitive de son indépendance, à laquelle la Russie, en particulier, oppose des prétentions exorbitantes et des demandes pécuniaires que Cracovie est dans l'impuissance de satisfaire. On attend des réponses de Vienne."

—*On nous écrit aussi de la frontière de la Pologne* :

" La fête de Nicolas s'est passée très bruyamment à Cracovie. Le gouvernement de cette république, connaissant l'esprit qui anime les habitans, n'a pas demandé qu'on illuminât la ville ce jour là (comme cela se pratique au jour de la fête des *trois souverains pro*tecteurs), et même a insinué de ne pas le faire. Il s'est trouvé seulement un propriétaire d'une maison à Cracovie, en même tems citoyen du royaume, M. Somonski, qui a cru devoir illuminer.

" Le peuple se porta à cette maison, cassa les vitres, et il était sur le point de la démolir ; mais, cédant à la persuasion des patriotes plus calmes, la foule commençait à s'écouler quand ce même M. Siemonski fit aperçu derrière une jalousie ; un coup de fusil lui fut tiré, mais ne l'atteignit point.

" On s'attend que la république va être occupée par les troupes russes ; c'est à présent que les consuls anglais et français seraient à leur place à Cracovie, pour protéger cette noble, antique et patriotique cité polonaise, seul endroit où la nationalité se maintienne."

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 5 Mars 1835.

COTON